

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique
Jeudi 28 septembre 2023

Décisions Modificatives
(achat du tènement dit « Le Foyer »)

Vidéoprotection

SICTOMSED / Rapport annuel Exercice 2022

SOMMAIRE

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 26 Juin 2023	4
II – Budget 2023	5
1) Décision modificative n°1 / Virement de crédits	5
2) Décision modificative n°2 / Virement de crédits	6
3) Décision modificative n°3 / Virement de crédits	8
4) Subvention ordinaire 2023 à Radio des Boutières	8
5) Subvention exceptionnelle 2023 au Foyer Socio-éducatif du Collège des deux Vallées	9
6) Attribution du marché de Vidéoprotection	10
III – Questions diverses	12
1) Délibération de suppression d'un emploi permanent	12
2) SICTOMSED / Rapport annuel 2022	13
IV – Communications	15

SEANCE du 28 septembre 2023

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 23

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme **PINET** Monique, M. **CHEYTION** Antony, Mme **ROURE** Marie-Christine, M. **CUMIN** Gérard, Mme **CHANEAC** Brigitte, M. **SERRE** Denis, Mme **HORNEGG** Johanna, M. **PERRIN** Roger, Mme **GRATESOL** Nicole, M. **CROS** Pierre, Mme **ARNAUD** Karine, Mme **LABAUNE** Sophie, M. **MARION** Jean François, M. **SANIEL** Jean-Paul, Mme **SECCO** Brigitte, M. **BOUCHARDON** Thierry.

Procurations :

M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis, Mme PLANTIER Honorine à M. CUMIN Gérard, M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte, Mme AUBERT Yolande à Mme ROURE Marie-Christine, Mme BOS Elise à Mme PINET Monique.

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : Mme LABAUNE Sophie.

Assistaient également à la séance :

- Sylvie **LAVIS**, Directrice Générale des Services
- Christophe **CHAMBON**, Directeur des Services Techniques

Monsieur le Maire remercie tous les membres de l'Assemblée présents à cette séance du Conseil Municipal.

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 26 Juin 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 26 Juin 2023, par **22 voix** pour.



II – Budget 2023

1) Décision modificative n°1 / Virement de crédits

Monsieur le Maire invite l'Adjoint aux Finances à exposer les six points relatifs au budget, dont les projets de délibérations étaient joints à la convocation.

Monsieur Gérard CUMIN précise que tous ces dossiers ont été étudiés en Commission des finances, ce jour.

Monsieur Gérard CUMIN indique que la Commune souhaite acquérir un bien immobilier et que le montant prévu pour le Pétanquodrome sera transféré sur un autre compte. La Commission des Finances a émis un avis favorable à cette décision.

Madame Sylvie LAVIS décrit les opérations de cette décision modificative :

Section Investissement : Acquisition Bâtiments

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation des crédits
D-21318-189	0.00 €	300 000.00 €	0.00€	0.00€
Acquisition Bâtiments				
Total Chapitre-21	0.00€	300 000.00€	0.00€	0.00€
D-2313-189	300 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Acquisition Bâtiments				
Total Chapitre-23	300 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	300 000.00€	300 000.00€	0.00€	0.00€
Total général		0.00€		0.00€

Madame Sylvie LAVIS souligne que le montant total du budget en investissement reste identique à celui voté en avril.

Monsieur le Maire mentionne que le Pétanquodrome reste un projet communal sur lequel la commune avance mais la maîtrise d'œuvre, le permis de construire prennent du temps. Cette opération sera reportée en 2024.

Monsieur le Maire signale : *« le Diocèse a mis en vente la Salle du Foyer et le 1^{er} étage du bâtiment, Rue du Temple : une opportunité pour la collectivité qui a besoin d'une salle de spectacle et de locaux pour les nombreuses associations présentes sur Le Cheylard ».*

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été débattu lors du dernier groupe des Elus, lequel a décidé, à l'unanimité, de proposer une offre à **250 000€**, pour ce bien.

Madame Monique PINET confirme qu'une salle de spectacle manque au Cheylard et ce bâtiment propose 6 salles au 1^{er} étage, répondant fort bien aux besoins de la commune du Cheylard (organismes, associations...).

Madame Nicole GRATESOL demande l'état de ce bien.

Monsieur le Maire répond que le 1^{er} étage a été restauré et la salle de cinéma est bien entretenue par l'Association « Culture et Cinéma ». Les Commissions de Sécurité effectuent des contrôles périodiquement.

Monsieur Antony CHEYTION souligne que parallèlement les travaux de la Maison de Pays sont prévus dans le dispositif des Petites Villes de Demain. La commune devrait bénéficier de subventions.

Le Conseil Municipal, par 19 voix « pour » et 3 abstentions,

APPROUVE la décision modificative n°1, telle qu'elle vient de lui être présentée.

2) Décision modificative n°2 / Virement de crédits

Monsieur Gérard CUMIN informe que la Ville du Cheylard a lancé, récemment, une étude d'habitat mixte, comprenant des « tiny house » afin de mélanger les différents types de populations. Ce projet est envisagé à la Borne, à proximité de la Résidence Dolcéa.

Monsieur le Maire complète en indiquant que la superficie de 5900m² demeure une réserve foncière communale.

Madame Sylvie LAVIS explique les diminution et augmentation de crédits pour ces études.

Section Investissement : Etudes « Habitat mixte »

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation des crédits
D-2031-132	0.00 €	10 000.00 €	0.00€	0.00€
Etudes bâtiments et aménagement				
Total chapitre 20	0.00€	10 000.00€	0.00€	0.00€
D-204182-132	10 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Etudes bâtiments et aménagement				
Total Chapitre 204	10 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Subventions d'équipements versées				
Total INVESTISSEMENT	10 000.00€	10 000.00€	0.00€	0.00€
Total général	0.00€		0.00€	

Monsieur le Maire ajoute : « il s'agit d'une étude particulière pour trouver des solutions aux problèmes démographiques sur Val 'Eyrieux. Le style de logements pourrait être un « tremplin » pour de nouvelles populations et les demandes actuelles... une réflexion d'avenir ».

Madame Monique PINET souligne que les décideurs économiques seront associés à ces études.

Monsieur le Maire annonce : « une réunion aura lieu à la cité scolaire avec le DASEN, la Région le mardi 4 Octobre car ce dernier souhaite que Le Cheylard et Val'Eyrieux deviennent un territoire d'éducation social (la question d'un nouvel internat est posée) ».

Madame Brigitte CHANEAC précise que la Cité Scolaire compte une seconde en moins cette année et les effectifs baissent. Tous ces projets sont positifs pour l'avenir.

Monsieur Gérard CUMIN ajoute que la Commission des Finances a rendu un avis favorable pour cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2, telle qu'elle vient de lui être détaillée.

3) Décision modificative n°3 / Virement de crédits

Monsieur Gérard CUMIN avertit que cette décision concerne la section de fonctionnement et que la Commission des finances l'a validée. Des loyers de 2022 ont été titrés deux fois, il convient donc de régulariser cette situation.

Madame Sylvie LAVIS développe les opérations à effectuer.

Section Fonctionnement : Régularisation Exercices antérieurs

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation des crédits
D-61358 Autres locations mobilières	3 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
Total Chapitre 011	3 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
D-673	0.00€	3 000.00€	0.00€	0.00€
Total Chapitre 67 Charges spécifiques	0.00€	3 000.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00€	3 000.00€	0.00€	0.00€
Total général		0.00€		0.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3, telle qu'elle vient de lui être exposée.

Monsieur le Maire déclare que les décisions modificatives sont des opportunités en prospectives sur le budget.

Madame Sylvie LAVIS rappelle que le Conseil Municipal avait voté en 2021 pour la fongibilité des crédits en **M57**. Elle indique que seules, les décisions modificatives, dont le montant est supérieur à 7,5% du budget devraient être soumises au vote. Aujourd'hui, par transparence, il est vous a été demandé de voter pour les trois décisions modificatives.

4) Subvention ordinaire 2023 à Radio des Boutières / Exercice 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Radio des Boutières s'installe actuellement, Rue de la République dans l'ancienne boutique Dolmazon.

Monsieur Gérard CUMIN mentionne qu'une subvention exceptionnelle de **700€** a été versée à Radio des Boutières pour le 40^{ème} Anniversaire et que la subvention annuelle a été omise, en juin dernier, au moment des attributions de subvention aux associations locales.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 septembre 2023, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention annuelle à la Radio des Boutières, pour un montant de **576 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,

ACCORDE une subvention de **576 €** à la Radio des Boutières en vue de sa participation à la mise en place d'actions concrètes pour la commune.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Madame Brigitte CHANEAC ajoute que Radio des Boutières aide énormément la collectivité pour les animations et la communication. Il est important de soutenir notre radio locale qui va désormais, animer le centre-ville.

Madame Monique PINET signale que pour l'inauguration de l'école de musique prévue samedi prochain, le Président de Radio des Boutières Aurélien PATRICE-MARTIN remplacera M. Jérôme REBOULET (maladie) au titre de professionnel de « concerts de poche ».

Monsieur le Maire répond : « *c'est bien le lien qui fait le lieu dans notre territoire* ».

5) Subvention exceptionnelle 2023 au Foyer Socio-éducatif du Collège des deux Vallées

Monsieur le Maire évoque la visite de Mme Ingrid RICHIOUX, Conseillère Départementale et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) à la Cité Scolaire à la rentrée scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire suggère de verser une aide au Foyer Socio-éducatif afin d'enclencher le projet d'acquisition de préaux.

Madame Brigitte CHANEAC ajoute que le Foyer Socio-éducatif devra prendre sur ses fonds propres pour faire avancer le projet.

Monsieur Gérard CUMIN rappelle que le coût des préaux s'élève à **35 000€**. Le Foyer Socio-éducatif sollicite un soutien financier de la commune de **1000€** mais le montant retenu par la Commission des Finances est de **800€**.

Monsieur le Maire précise que la commune ne peut pas subventionner directement le lycée ou le collège mais elle peut soutenir une association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de **800 €** au Foyer Socio-éducatif du Collège des Deux Vallées pour l'acquisition de préaux.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

6) Attribution du marché de Vidéoprotection

Monsieur Gérard CUMIN révèle que le marché est divisé selon les trois tranches suivantes :

- Tranche ferme : Fourniture et mise en œuvre du système central de Vidéoprotection (correspond aux entrées de ville)
- Tranche optionnelle 01 : Mise en œuvre de caméras, leur centralisation et leur enregistrement pour le traitement de plusieurs zones/secteurs (entrée de ville et bâtiments communaux).
- Tranche optionnelle 02 : Maintenance du système mis en service

Monsieur Gérard CUMIN prévient que la 1^{ère} estimation était évaluée à **250 000€** pour l'ensemble du marché. Lors du vote du budget, **140 000€** ont été prévus pour la tranche ferme en 2023.

Madame Sylvie LAVIS rapporte que le marché a été lancé le 4 juillet 2023 en procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence en application des articles L.2123-1, R.2123-1 du Code de la Commande Publique. Les entreprises devaient soumissionner au plus tard le mercredi 6 septembre à 12H00. 3 entreprises ont répondu, toutes les offres étaient recevables.

- SNEF Valence
- SPIE Montélimar
- INEO Rillieux-La-Pape

La Commission d'attribution des plis, réunie le 25 septembre 2023 à 10H00, a retenu **l'Entreprise SPIE, MONTELMAR** pour les montants suivants :

Tranche ferme :	89 442.00€ HT	Soit 107 330.40€ TTC
Tranche optionnelle 01 :	51 084.00€ HT	Soit 61 300.80€ TTC
Tranche optionnelle 02 :	9 560.00€ HT	Soit 11 472.00€ TTC
<u>Montant TOTAL :</u>	150 086.00€ HT	Soit 180 103.20€ TTC

Monsieur Christophe CHAMBON signale que les points hauts seront transmis par Radio, du Château de la Chèze et du clocher de l'Eglise.

Monsieur Jean-François MARION demande par qui seront consultées les vidéos.

Monsieur Christophe CHAMBON répond que la Gendarmerie et le Policier Municipal seront les seuls, autorisés à les visualiser. Les vidéos seront conservées pendant 1 mois.

Madame Marie-Christine ROURE souligne qu'il est urgent de mettre en place la vidéoprotection.

Monsieur Gérard CUMIN indique que la Commission des Finances a donné un avis favorable à l'exécution des trois tranches car cela permettra de réduire les cambriolages, les incivilités, les dégâts récurrents...

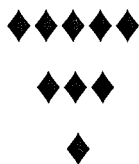
Madame Sylvie LAVIS rappelle que la Commission d'Attribution des Plis avait retenu l'offre la mieux-disante, pour les trois tranches.

Madame Sylvie LAVIS signale que la Commission doit simplement autoriser la signature du Marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de vidéoprotection avec l'entreprise retenue ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, pour un montant total TTC des trois tranches de **180 103.20€**.



III – Questions diverses

1) Délibération de suppression d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle que le projet de délibération et le rapport explicatif relatif à l'organisation des services étaient annexés à la convocation.

Monsieur le Maire donne la parole à la Directrice Générale des Services pour présenter ce dossier.

Madame Sylvie LAVIS explique que suite à l'intégration directe de l'agent technique titulaire, à temps complet, en charge de la cantine maternelle et de l'entretien des locaux, au poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2023, cet agent a dû être remplacé.

Afin de pourvoir ce dernier, la commune l'a proposé, par antériorité, à un agent titulaire à temps non complet (23 heures par semaine) qui l'a accepté.

Il convient de supprimer le poste à temps non complet (23h) car le changement de la durée hebdomadaire modifie de plus de 10% sa durée initiale et a, pour conséquence, l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (seuil d'affiliation > 28 h).

Madame Sylvie LAVIS atteste que le poste d'agent technique à temps complet existait sur le tableau des emplois permanents lors du vote du budget. Une déclaration de vacance d'emplois a été établie conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

La suppression, à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 23 heures.



2) SICTOMSED / Rapport annuel 2022

Monsieur le Maire invite Monsieur Pierre CROS, Président du SICTOMSED, à commenter le rapport annuel 2022.

Monsieur Pierre CROS décrit les résultats de collectes 2022.

Ordures ménagères	1 811 tonnes
Industriels	1 112 tonnes
Déchetterie	3 644 tonnes
Fibreux, non fibreux, Verre	996 tonnes
Tonnages 2022	7 564 tonnes

Le coût des ordures ménagères est passé de **428€** la tonne en 2021 à **504€/tonne** en 2022.

Le coût de la collecte sélective de **71€** la tonne à **127€**.

Monsieur Pierre CROS signale que la partie fermentescible des ordures ménagères devra être valorisée.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, des composteurs collectifs seront mis en place dans les communes, si financement. Des composteurs individuels sont en vente au SICTOMSED.

Le Syndicat a pour projet l'extension de la déchetterie en « *centre de valorisation* ».

Monsieur le Maire constate : « *d'année en année, « l'hyperspécialisation » arrive dans les déchets. Ceci est très ennuyeux car ingérable* ».

Monsieur Pierre CROS souligne que les coûts de traitement seront de plus en plus élevés.

Monsieur le Maire ajoute que les collectivités subissent la « *financiarisation* » du système.

Monsieur Antony CHEYTION confirme en évoquant tous les fonds existants (fonds friche, fonds vert, FEDER, DSIL...) qui ne constituent que des coquilles vides. Récemment, ils ont créé un dispositif « Village d'Avenir » qui sera, certainement encore, une coquille vide.

Madame Monique PINET remercie le Personnel du SICTOMSED pour son accueil sympathique à la déchetterie.

Monsieur Denis SERRE insiste sur le fait que le service est gratuit pour les particuliers et entreprises qui vont déposer leurs déchets. Ce n'est pas le cas partout.

Mme Johanna HORNEGG demande qui va récupérer le compost.

Monsieur Pierre CROS répond que les Particuliers pourront l'utiliser.

Monsieur le Maire remercie le SICTOMSED pour le travail réalisé.

☞ *Le rapport d'activité 2022 du SICTOMSED
est consultable en Mairie et sur le site du
SICTOMSED*

www.sictomsed.fr

☞ *Voir annexe le Rapport annuel 2022 partiel*



IV – Communications

a) Admission en non-valeur

Aucune admission en non-valeur n'est à mandater, cette année.

b) DDFIP/ Création du Service Départemental des Impôts Fonciers de l'Ardèche (SDIF)

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le SDIF a été mis en place. Le Cheylard dépend de l'antenne d'Annonay.

☞ Voir informations annexées

c) Recensement de la population 2024

A cause du COVID, le recensement a été reporté d'un an.

Il aura lieu du **jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024**.

Le Cheylard compte sept districts donc huit agents recenseurs seront recrutés pour cette mission.

d) APVF / Marchés d'assurances

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AVPF à la Présidente de France Assureurs.

☞ Voir copie jointe

Monsieur le Maire souligne que toutes les collectivités subissent les directives de l'Etat (marché public d'Assurances) et se retrouvent sans assurance.

Le groupement que nous avons pour la Responsabilité civile a dénoncé le contrat et nous avons dû lancer une nouvelle consultation.

e) Bilan des Animations estivales et futures manifestations 2023

Le château a connu encore une progression de + 35%, avec un démarrage au mois de juillet après la fête médiévale et un ralentissement, les 15 derniers jours d'août.

Sur Val'Eyrieux mauvais mois de juillet et très bon sur tout le mois d'août. On atteint le chiffre de 6800 visiteurs (5035 en 2022), dont 756 entrées pour les Journées du Patrimoine (609 en 2022).

L'atelier « arbalète » a attiré de nombreuses familles et les soirées-jeux étaient remplies, comme les années précédentes.

Remerciements à Monsieur Christophe CHAMBON qui a, aussi, effectué des visites pour plusieurs groupes : Crédit Agricole, Sous- Préfecture, CCAS d'Arcens...

Les fresques pour l'Oratoire vont commencer dans quinze jours.

Les animations estivales :

Organisation Mairie :

Opéra sous les étoiles, concert du 13 juillet, La Médiévale, exposition Y. Martin-O. Lavigne, *Fête* La place aux jeux, atelier et rando- croquis de Sophie Labaune.

En partenariat :

Les Grémis et leur traditionnelle exposition le long de la Dorne et dans la Basse Ville

Concert A.Henry/ Opération Centrafrique, 2 spectacles d'E Chabanas/Cie Lo Piao Ba

Soirée DJ /l'Estival, Murs de couleur

Avec des prestataires :

Concert Y.Plat avec StayLa.Multimédia lors des Journées du Patrimoine.

La Commune aide les différents acteurs : pour la communication, met à disposition les Services Techniques, verres de l'amitié...

Futures manifestations :

- Dans le cadre de l'Automnal Gourmand, le **Salon du Goût** aura lieu le **samedi 14 octobre** aura lieu à **la salle de La Chapelle de 10h à 18h30**. Le thème est « autour de la Châtaigne ». Monsieur RIOU, Chocolatier, préparera une tarte à la Châtaigne et le concours récompensera le meilleur gâteau à la Châtaigne. Lors de cette journée, la visite de la Maison du Bijou sera gratuite.
- Le **Marché de Noël** se déroulera **les 9 et 10 décembre**.
Le transfert des bijoutiers de La Chapelle à la Maison de Pays (hall) sera effectif dès 2023.
- Dans le cadre du Jumelage, le Cheylard accueillera les Allemands de Weilmünster pendant le weekend de l'ascension 2024.

Madame Karine ARNAUD avise que la réunion de mise en route a eu lieu cette semaine :

- Préparation du Budget
- Projet d'animation et visite sur le territoire de Val 'Eyrieux.
- Préparation du Carnaval prévu le **17 février 2024** (voir avec les Etablissements scolaires et d'autres associations seront associées).
- Exposition photo Le Cheylard d'hier et d'aujourd'hui.
- Parcours des bornes Tag and Play sur le thème du patrimoine de la Vieille Ville.

Monsieur le Maire affirme que 2023 a été une belle saison riche en animations. Les administrés et les touristes ont été très satisfaits. « *Nous avons eu un « patchwork complet » sur le territoire* ».

f) Bilan de l'Estival

Madame Monique PINET affirme qu'il y a eu **5 107** entrées en 2022 et **6 204** en 2023.

77 personnes se sont mobilisées pour cet événement dont 45 Artistes, 25 Bénévoles, et 7 Techniciens. Ce fut une belle réussite.

g) Inauguration de l'Ecole de Musique / Micro folies

L'école de musique est intercommunale depuis le 1^{er} septembre 2023.

Le 30 septembre à Saint-Martin-De-Valamas :

- Inauguration de Micro Folies. acquisition d'un musée numérique (tablettes, casques...) en partenariat avec la Cité de la Science. Micro folies est basé à l'Arche des Métiers et deviendra itinérant.
- Inauguration de l'Ecole de Musique où sera dévoilé son nom.

h) Fête de la Science

Lancement le 22 septembre 2023, elle dure trois semaines en Ardèche. Elle est présente dans 34 communes et représente 150 actions sur le Département.

Le Village des Sciences installé à Bourg-Saint-Andéol durera deux jours le 7 et 8 octobre. L'inauguration est fixée le 7 octobre à 11h00.

Les décideurs économiques jouent le jeu avec le CCSTI : Chomarat Textiles Industrie sera présent à l'Arche des Métiers sur le savoir-faire du ski le vendredi 29 septembre à 18h00.

Terre Adélice, CNR, Occitane et EDF sont également partenaires de la Fête de la Science.

i) Opérations Brioches 2023

Elle aura lieu du **9 au 15 octobre 2023**.

Madame Marie-Christine ROURE remercie tous les membres du Conseil Municipal et les autres bénévoles qui aident pour la distribution des brioches.

Les dons sont essentiels pour le fonctionnement de l'ADAPEI.

 *Voir flyer joint*

j) Semaine Bleue

Elle se déroulera du **16 au 27 octobre inclus**.

Le CCAS du Cheylard fête les 10 ans de la Semaine Bleue au Cheylard. Les partenaires présents et fidèles depuis les 10 années seront mis à l'honneur.

L'inauguration aura lieu le **lundi 16 octobre à 18h00 à la Salle des Fêtes**, animée par un spectacle de danse chorégraphié par Lionel FREDOC.

 *Voir programme annexé*

k) Communiqué de Presse de l'A.M. F / Taxe Foncière

Monsieur le Maire donne lecture de ce communiqué.

 *Voir annexe ci-jointe*

l) Propriétaires riverains de ruisseaux de Jabrezac, les Vignes et du Bouchet

Par mesure de sécurité et de précautions, un courrier a été adressé aux riverains des ruisseaux afin que ceux-ci nettoient les berges pour éviter toute catastrophe lors des épisodes cévenols. Il en va de la responsabilité de chacun.

Monsieur le Maire remercie le public et particulièrement Delphine SAROUL, Adjoint Administratif, recrutée dernièrement à la Mairie, pour sa présence.

Fin de séance à 20h30

Mme Sophie LABAUNE
Secrétaire de séance



Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Pièces jointes :

- ☞ SICTOMSED / Rapport annuel partiel exercice 2022
- ☞ Note de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche
- ☞ Courrier de l'Association des Petites Villes de France
- ☞ Flyer Opération Brioches 2023
- ☞ Programme Semaine Bleue
- ☞ Communiqué de l'Association des Maires de France / Taxe Foncière